



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/51
20 août 2002

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-huitième session, 12-15 novembre 2002,
point 5.2.1. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLEMENT 7
A LA SERIE 02 D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No 3

(Dispositifs catadioptriques)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-huitième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2002/17, sans modification (TRANS/WP.29/GRE/48, par. 85).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 6, paragraphe 2, modifier comme suit :

"..... des limites ci-après :

Rouge :	limite vers le jaune :	$y = 0,335$
	limite vers le pourpre :	$y = 0,980 - x$

Jaune-auto :....."
